

Observatoire des modes de garde

28 04 09 - GENESTON

Présents :

Pôle élus, techniciens : Mme Laurence Briand, adj. à St-Mars, M. Jean-Christophe Brun, adj. à La Marne, M. Jean Charrier, Maire de St-Mars, Mme Sophie Olivier Gérard, suppléante de Mme Hélène Dautais, adj. à Corcoué, Mme Laura Glass, Prés. Cons. Dév., Mme Françoise Michaud, réf comité de pilotage cons.dév. et adj. à Machecoul, Mme Hélène Guilbaud, adj. à Bourgneuf, Mme Rivalin, adj. à Geneston,

Pôle partenaires associés : M. Antoine Chauvin, MSA, Mme Ghislaine Héry-Pivault, Caf de L-A, Mme Michèle Laigre, DGAS.

Pôle acteurs locaux : Mme Delphine Amoro, ass. Mat. Géneston, Mme Aude Looten, resp. pôle enfance jeunesse à Machecoul, Mme Nathalie Maillet, Prés. Halte garderie Bout-Chou, Mme Paya, hab. Bourgneuf, Mme Stéphanie Recoquillé, AFR St-Colomban.

Excusés :

Mme Sylvie Baty, OMEJ Pont-St-Martin, Mme Michèle Bureau et mme Sandra Maisonneuve, CRAJEP., Mme Hélène Dautais, adj. à Corcoué, Mme Marie Douxamis, Ram St-Philbert, Mme Karine Funies Dupont, CRES, M. Iracem Gonzale, CPIE, Mme Véronique Grolleau, Direc. Syndicat de Pays, Mme Joëlle Huchet, adj. à St-Lumine, Mme Marie Le Thiec, direction éducation St Philbert, M. Damien Mousset, adj. à Bourgneuf (représenté par Mme Hélène Guibaud), M. Ludovic Sans Pascual, DGAS,

Participait également :

Mme Anne Charlot, animatrice du conseil de développement.

En introduction, Laura GLASS, après un tour de table, rappelle l'origine de l'observatoire et engage les échanges pour affirmer le cadre de ce projet.

1. Introduction :

Genèse de l'observatoire

2004/2007 : Dans le cadre de la commission « Enfance », un état des lieux des modes de garde sur le territoire a permis d'identifier :

- des ressources et des besoins non ou mal couverts (horaires atypiques, places d'urgence, places pour enfant porteur d'un handicap, places temporaires dans un processus de retour à l'emploi, ...)
- une pénurie d'accueil collectif sur les petites communes
- une saturation des accueils collectifs sur les communes pôles.

La commission a préconisé :

- la mise en œuvre de projets à caractère intercommunal
- la recherche des réponses innovantes pour la prise en compte des besoins non ou mal couverts.

En 2007/2008 : les microstructures (maison d'assistants maternels et microcrèche) font l'objet d'une réflexion au sein de la commission et également d'un débat en mai 2008.

Afin de poursuivre ces travaux de veille et d'analyse en matière de modes de garde, les membres de la commission ont exprimé un intérêt à voir se mettre en œuvre un observatoire. Les élus, à travers le Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne, se sont saisis de cette idée dans le cadre de la candidature FEADER en janvier 2008, candidature retenue en juin 2008.

2. L'observatoire ?

Laura GLASS questionne le groupe de participants sur l'objet même de l'observatoire : Que veut-on observer ? Elle rappelle les éléments principaux du diagnostic enfance. S'ensuit un échange sur la définition à apporter à certains besoins (horaires atypiques ?, places d'urgence ?...).

Résultat des échanges :

L'observatoire a pour but d'observer des organisations en matière de modes de garde qui répondent aux besoins mal ou non couverts, des organisations dites innovantes, à dimension intercommunale.

5 critères ont été identifiés :

- La prise en compte d'horaires atypiques (amplitude horaire supérieure ou égale à 11h, avant 7h et après 19h)
- Mise en place d'un accueil d'urgence et temporaire : pour raison de santé (parents, assistants maternels...), parcours d'insertion professionnelle (rendez-vous, formation, stage...), autre urgence.
- Innovation par sa réponse aux besoins non ou mal couverts et par la mise en place d'une nouvelle organisation (par sa dimension territoriale, par son organisation interne)
- La prise en compte des publics dits « fragilisés » (de part leur situation familiale, physique, économique et sociale)
- La mise en œuvre d'un processus important de coopération (partenariats avec les acteurs locaux, dimension intercommunale, participation aux diverses réflexions, inscription dans un projet éducatif local...)

Les projets observés devront **répondre au minimum à 3 critères**. Ceux constatés dans le cadre de l'observatoire seront tous types de modes de garde qui ont inscrit dans leur fonctionnement au minimum 3 critères cités précédemment. Une attention sera portée par le comité de pilotage sur le projet éducatif, pédagogique et social.

Une évaluation intermédiaire sera mise en œuvre pour mesurer la pertinence des critères posés.

3. Les rôles de l'observatoire

Laura Glass rappelle les fondements de l'observatoire : chaque acteur est ressource (celui qui expérimente, celui qui finance, celui qui accompagne, celui qui connaît le cadre institutionnel, celui qui est bénéficiaire,...)

Après un échange sur les propositions faites, voici les résultats :

C'est avant tout un lieu :

- D'accompagnement individuel et collectif (accompagnement de porteur de projets...)
- D'expérimentation : analyse des projets dits innovants
- De veille (juridique, administrative, états des lieux et réactualisation), de capitalisation et de diffusion
- De mutualisation et de réseau
- De formation (visites, formations pédagogiques, journée d'études...)

4. Le fonctionnement de l'observatoire

L'observatoire se traduit par un comité de pilotage et des temps ouverts de réflexion. Des temps forts seront organisés afin de diffuser les résultats des travaux et de permettre l'échange avec le plus grand nombre et ce, de façon annuelle.

Un comité composé des acteurs suivants :

- pôle « partenaires associés » (CAFLA, DGAS, MSA, CRAJEP, CRES,)
- pôle « technique et politique » (présidente du conseil de développement, élus et techniciens)
- pôle « associations, porteurs de projets » (un représentant par type d'organisations : Relais assistants maternels, halte garderie, multi accueil, Maison assistants maternels, microcrèche, Centre d'accueil, périscolaire...)

Son rythme : 3 fois par an

Ses rôles :

Recueillir l'information, réaliser une veille juridique et financière, identifier les projets étudiés, analyser, diffuser, mettre en place des temps de formation sous diverses formes

5. Les liens avec les autres partenaires

Avec le syndicat de pays

Des synthèses des travaux seront diffusées régulièrement en comité syndical. Des membres du comité syndical font partie de l'observatoire (Françoise MICHAUD, Jean CHARRIER notamment)

Avec le comité FEADER

Un comité FEADER est mis en place pour animer le programme européen dont font partie Laura GLASS, Mme RIVALLIN, Stéphanie RECOUILLE

Un axe du programme sur les services privilégie les services en matière de modes de garde. Il y a donc la possibilité de soutenir des projets en matière de fonctionnement et investissement selon des critères précis en cours de validation par le Comité FEADER.

Propositions pour faire les liens :

- L'observatoire peut être un lieu privilégié pour pré identifier les porteurs de projets.
- Les porteurs de projets soutenus par FEADER participent activement à l'observatoire, réalisent un rapport d'étape de leur projet,
- Un rapport peut être remis au comité FEADER pour mesurer les impacts des projets

Avec la commission Enfance du département

Un compte rendu annuel des travaux pourra être fait lors de la commission annuelle.

Avec d'autres acteurs

Des liens seront à créer au fur et à mesure (lien avec l'observatoire de la CRES ? liens avec l'expérience de Haute Mayenne ?....)

Prochaine rencontre :

- OCT/nov. 2009 : **Présentation des projets matures** (les projets devront être suffisamment avancés, c'est-à-dire projet pédagogique écrit, projet qui a le soutien des élus, qui a déjà mobilisé les partenaires locaux et sociaux...). Une invitation sera faite aux autres porteurs de projets afin de faciliter la mutualisation et les liens.